



Secrétariat Sekretariat
Permanent für die
pour la Prévention Prävention
des Pollutions industrieller
Industrielles Umweltbelastung
Strasbourg Kehl

Compte rendu de la commission "Air et bruit"

Le 19 novembre 2015 à la DREAL Alsace

Sommaire

I) Présentation par l'entreprise Sénerval	2
II) Intervention de la DREAL	5

Annexes : 1- Liste des participants

2 - Complément d'information "Dépôt d'amiante à Niederbronn-les-Bains" (DNA édition du 27 novembre 2015)

NB : Le compte rendu et le diaporama d'intervention sont disponibles au téléchargement sur le site : www.alsace.developpement-durable.gouv.fr dans le répertoire Risques Technologiques, sous la rubrique SPPPI Strasbourg-Kehl.



En ouverture de la séance à 16 h, Lothaire ZILLIOX rappelle la tenue de la première réunion de la Commission de suivi de site (CSS) concernant l'UIOM exploitée par la société Sénerval à la Préfecture du Bas-Rhin le 12 novembre 2015.

1) Présentation par l'entreprise Sénerval

Faits marquants 2014

Maurice ANDRES indique qu'un mouvement social prolongé a impacté l'activité du site au second semestre 2014, mais la situation est désormais apaisée. Les installations ont été arrêtées totalement du 7 novembre 2014 à juin 2015 pour la réalisation d'un diagnostic amiante des quatre fours chaudières à cause de la présence d'amiante.

Outre de nombreuses avaries sur les chaudières, le site a été affecté par un sinistre sur l'installation GTA (vapeur pour le turboalternateur). Celle-ci sera à nouveau opérationnelle en 2016.

Parmi les travaux réalisés, Maurice ANDRES cite des travaux de maintenance, ainsi que des travaux de traitement des non-conformités et de mise aux normes (cendres sous chaudière, modernisation des électrofiltres, mesures en semi-continu des dioxines).

Le site a fait l'objet d'un arrêté préfectoral lui donnant autorisation à exploiter une unité de méthanisation et mettant à jour des prescriptions relatives à l'incinération le 26 mars 2014. Par ailleurs, trois arrêtés préfectoraux complémentaires concernent :

- la réalisation d'une étude sur la gestion des déchets en cas d'arrêt ;
- des prescriptions complémentaires (enregistrement des données environnementales), l'exploitation de la ligne 4 et de l'installation de gestion des cendres ;
- le calendrier des travaux de maintenance à réaliser sur les chaudières des lignes 1 à 3 pour fiabiliser les installations. Ces chantiers n'ont pu être achevés à cause de la présence d'amiante.

Le site a également fait l'objet de trois visites de la DREAL en 2014.

Production et évolution envisagées

Le site a réceptionné 228 000 tonnes de déchets en 2014, contre 242 000 en 2013, cette réduction de 4 % correspondant à la diminution du tonnage de déchets industriels banals (DIB) reçus. Le manque de disponibilité de l'outil a conduit à une diminution des volumes incinérés de 238 000 à 134 000 tonnes entre 2013 et 2014.

Le site a également procédé au broyage de 21 236 tonnes de déchets, contre 11 553 tonnes en 2013. Les refus divers ont été réduits grâce à l'amélioration du tri en amont.

L'indisponibilité programmée a cru de 5,7 % à 45 % entre 2013 et 2015 et l'indisponibilité fortuite de 12 % à 17 %. L'énergie vapeur produite, corrélée à la quantité de déchets traitée, a diminué de 37 % en 2014.

La performance énergétique du site est passée de 74 % à 60,5 %, du fait de l'arrêt du GTA2, et le ratio entre l'énergie valorisée et celle en sortie de chaudière annuellement s'élève à 0,69.

Le site a produit 3 856 tonnes de REFION et 295 tonnes de boues sèches, ainsi que 31 624 tonnes de mâchefers bruts, dont 22 474 tonnes valorisées. Enfin, le site a généré 1 931 tonnes d'éléments ferrés et 262 tonnes d'éléments non ferreux non valorisés, issus des mâchefers.

Les tonnages des opérations de transit et de détournement ont atteint 98 875 tonnes en 2014, dont une bonne part vers des ISDND.

Michel TIBOURTINE indique que les travaux de désamiantage des fours-chaudières des lignes 3 et 4 étaient prévus de juin à octobre 2015. Leur remise en état, ainsi que les travaux de réhabilitation et de modernisation des équipements de la ligne 4 auraient dû s'achever en janvier 2016. Or, un incendie du 25 septembre 2015 a considérablement retardé les travaux. Ainsi, les lignes 3 et 4 seront donc remises en service courant 2016.

Environnement et santé

Vanessa LACNER souligne qu'aucune durée maximale d'indisponibilités des dispositifs de traitements des fumées ou d'indisponibilité des analyseurs n'a été dépassée en 2014. Par ailleurs, les rejets gazeux du site ont été très nettement inférieurs en moyenne aux normes mentionnées par l'arrêté préfectoral du 26 mars 2014. Aucun dépassement n'est observé non plus s'agissant des rejets liquides identifiés dans les eaux pluviales.

Il est à noter qu'en 2014, l'incinérateur a seulement fonctionné 7 mois

En revanche, trois dépassements ont été identifiés dans des eaux industrielles (traitées sur le site avant d'être acheminées vers la station d'épuration de l'EMS) :

- un dépassement pour le cadmium et le plomb (sur 24 mesures) ;
- deux dépassements pour le zinc (sur 24 mesures).

Ces événements sont isolés et aucune cause industrielle structurelle n'a été décelée.

Le site procède aussi à une surveillance annuelle des retombées portant sur les métaux et dioxines et furanes dans les lichens dans cinq stations fixes. Les teneurs observées sont peu significatives par rapport au bruit de fond, ce qui ne met aucun impact de l'usine sur son environnement en évidence s'agissant des dioxines et des furanes. Compte tenu du contexte industriel important dans le secteur, il n'est pas établi de lien entre l'activité d'incinération et les phénomènes de retombées de métaux constatées.

Un programme renforcé de surveillance en trois phases des retombées atmosphériques a aussi été conduit avec Aair Lichens à la suite d'une émission accidentelle de REFION en janvier 2014. Ces études confirment que l'incident n'a pas eu d'incidence autre qu'au droit de la proximité immédiate du stockage de REFION sur le périmètre interne du site. L'expérience d'implantation de lichens autour et sur le site visant à détecter les furanes, les dioxines et les métaux conduite dans la troisième phase, se poursuit jusqu'à début 2016. Le protocole de l'expérience a été défini par le Dr GIRAudeau pour Aair Lichens.

Thierry MEUNIER précise que ces mesures ont servi à une modélisation tenant compte de la rose des vents.

S'agissant du bruit vis-à-vis des riverains, Vanessa LACNER rapporte que les mesures montrent que l'ensemble des valeurs d'émissions est inférieur au critère limite admissible, quel que soit l'endroit et le moment de la mesure, étant entendu que le point LIM4 ne peut permettre de tirer des conclusions, puisqu'il est influencé par le bruit de l'échangeur HAMON (tour aéroréfrigérante du site).

En ce qui concerne l'exposition des opérateurs, Thierry MEUNIER présente une cartographie en fonction de l'intensité du bruit et de la dosimétrie, définissant les règles en matière d'habilitation, de protection individuelle et de suivi médical. Cette cartographie résulte de trois campagnes de mesure de bruit réalisées en moins de dix ans. Des plans d'action sont menés pour réduire le bruit.

Questions-réponses

Jean-Luc DEJEANT souhaite des précisions sur les procédés ayant permis d'atteindre les bons résultats en matière d'émissions de polluants.

Michel TIBOURTINE rappelle que d'importants investissements ont été réalisés au fil des années pour doter le site du système le plus actuel en matière d'épuration des fumées. Ce système est opérationnel depuis 2005.

Jean-Luc DEJEANT s'étonne que le site ne procède pas à des mesures d'émissions d'odeurs.

Michel TIBOURTINE souligne que d'autres entreprises à proximité sont également émettrices, et que l'établissement d'un référentiel avait permis de démontrer que les émissions d'odeurs du site se situaient dans la moyenne. Les mesures n'ont toutefois pas été renouvelées depuis celles réalisées en 2012 ou 2013 dans le cadre de l'étude d'impact du méthaniseur. Les odeurs émanent principalement des déchets entrants et de la fosse à déchets, mais ne sont pas présentes dans les fumées, puisque les produits sont oxydés.

Au regard des conflits entre la Direction et le personnel au sujet des conditions de sécurité, Jean-Daniel BRAUN aurait souhaité que des représentants du personnel soient présents pour donner leur avis.

Maurice ANDRES souligne que les représentants du personnel n'ont pas formulé d'observation à l'issue de la présentation des données en CSS à laquelle ils étaient présents.

Antoine KRAUS s'exaspère de lire dans les journaux que de l'amiante a été « découvert » sur ce site. Il se demande ainsi combien d'amiante sera encore trouvé, alors que des dossiers ont dû être établis pour la reprise de l'exploitation par les opérateurs successifs.

Il souhaite aussi savoir si les scories (mâchefers), utilisées pour la construction de routes, sont neutralisées à 100 %.

Michel TIBOURTINE fait valoir que tous les mâchefers qui ne respectent pas les critères sanitaires réglementaires sont systématiquement envoyés en centre d'enfouissement. Les tonnages envoyés dans ces centres ont baissé au cours des dernières années.

Antoine KRAUS s'interroge sur l'impact potentiel des mâchefers sur la nappe phréatique.

Pascal LAJUGIE précise que l'évolution de la réglementation en matière de valorisation des mâchefers visant à mieux protéger la nappe phréatique, conduira à rendre plus difficile l'utilisation des mâchefers en technique routière.

René REINBOLT souhaite savoir s'il existe un contrôle des mâchefers employés comme remblais routiers.

Pascal LAJUGIE répond par l'affirmative. Chaque lot de mâchefers employé doit aujourd'hui faire l'objet d'un contrôle pour vérifier sa conformité, puis, d'une traçabilité afin de conserver la mémoire du lieu de son utilisation.

René REINBOLT demande si l'amiante de l'UIOM serait entreposé dans le centre de stockage de Niederbronn-les-Bains.

Pascal LAJUGIE indique que cette hypothèse n'est pas exclue si Sotravest recevait l'autorisation d'accueillir des déchets amiantés. Le dossier est en cours d'instruction. Pour l'heure, seul le site de Drusenheim est titulaire de cette autorisation dans le Bas-Rhin.

René REINBOLT demande si la présence de dioxyde de soufre (SO₂) a été décelée dans les lichens.

Maurice ANDRES précise que cette substance n'était pas recherchée.

Pascal LAJUGIE fait remarquer que cette substance ne fait plus l'objet d'une préoccupation majeure depuis la désulfuration des carburants.

Ann-Margret AMUI-VEDEL souhaite savoir si le point de mesure des retombées atmosphériques de Marlen (au Sud de Kehl) sera conservé à l'avenir.

Maurice ANDRES répond par l'affirmative.

Lothaire ZILLIOX demande si les relevés qui y sont effectués sont communiqués à la Ville de Kehl.

Ann-Margret AMUI-VEDEL le confirme.

II) Intervention de la DREAL

Visites d'inspection

Anita BOTZ indique que le contrôle des rejets atmosphériques a permis de déceler 4 dépassements de la valeur limite pour les dioxines et furanes en 2013.

Au regard des non-conformités identifiées lors de la visite d'inspection du 16 avril 2014, un arrêté d'urgence signé le 22 avril 2014 a demandé un plan de maintenance des installations ; l'enregistrement des données environnementales avec interdiction d'utiliser la procédure NOP (au cours de laquelle les valeurs ne sont pas enregistrées alors que l'installation fonctionne) ainsi qu'une analyse des conditions de sécurité de la ligne 4 avant son redémarrage.

La visite du 5 novembre 2014 sur le fonctionnement général des installations et les mesures de rejets en dioxines et furanes n'a justifié aucune suite administrative particulière.

La visite du 5 décembre 2014 concernant la sécurité incendie a constaté l'absence de détection de fumées dans le hall et la fosse de réception des déchets. Un arrêté de mise en demeure a été signé le 23 janvier 2015 assorti d'un délai d'un mois pour la mise en conformité. La visite du 18 mai 2015 a permis de constater la réalisation des travaux d'installation de la détection, opérationnelle depuis le 27 mai 2015.

La visite du 16 juin 2015 concernant le fonctionnement des installations, les rejets atmosphériques, le respect de la mise en demeure du 23 janvier 2015 et le suivi des rejets des eaux superficielles n'a pas nécessité de suites particulières.

Enfin, le site a fait l'objet d'une visite à la suite de l'incendie du 25 septembre 2015. Une analyse de ses causes est en cours par la société SENerval.

Arrêtés préfectoraux

Anita BOTZ liste les différents arrêtés qui ont concerné le site en 2014 et 2015 :

- l'arrêté du 7 janvier 2014 demande à l'exploitant de rechercher des solutions alternatives lorsque la capacité de l'incinérateur est insuffisante et d'informer l'administration des arrêts programmés ;
- l'arrêté du 26 mars 2014 autorise Sénerval à exploiter une unité de tri mécanique et une unité de valorisation organique, prévoit l'arrêt du four 4 le 31 octobre 2014 et son démantèlement, et codifie l'ensemble des prescriptions ;
- l'arrêté d'urgence du 22 avril 2014 prescrit la réalisation d'un plan de maintenance préventive, l'enregistrement des données environnementales et impose à l'exploitant de commenter les incidents et dépassements des valeurs limites d'exposition (VLE), ainsi qu'une analyse des conditions de sécurité de la ligne 4 avant le 30 avril 2014 ;

- l'arrêté du 22 mai 2014 prescrit une analyse technique des lignes 1 et 2, des travaux de maintenance sur les chaudières des lignes 1 et 3, une campagne d'analyse et de remplacement des catalyseurs ainsi qu'une vérification des brûleurs d'appoint ;
- L'arrêté du 22 juin 2015 prescrit la remise en service ligne 4 avec la mise en place d'un système de prélèvement pour la mesure en semi-continu des dioxines, des travaux d'optimisation de la combustion et amélioration de la conduite des installations, de même que l'amélioration du suivi, de la gestion et de l'archivage de l'ensemble des données. Il limite en outre le fonctionnement du site à l'utilisation de 3 fours simultanément.

Actions indirectes

Plusieurs arrêtés d'urgence ont été pris afin d'autoriser la société Sardi à assurer le transit d'ordures ménagères sur son site entre mai 2013 et mai 2015 lorsque Sénerval a connu des difficultés. Un arrêté d'urgence de même nature a été pris pour la société Lingenheld en novembre 2014.

Les sociétés Altem, Sardi et Lingenheld ont chacune déposé un dossier de modification de leurs installations de façon à avoir une autorisation pérenne pour le transit des ordures ménagères en cas d'indisponibilité de l'incinérateur. Des arrêtés complémentaires signés entre février et septembre 2015 ont validé ces autorisations.

Enfin, à la suite de ses demandes formulées en février 2015, Sénerval a été autorisée à exporter des ordures ménagères vers des installations d'incinération (valorisation énergétique) en Allemagne par les consentements des 5 mars et 20 avril 2015.

Questions-réponses

René REINBOLT souhaite connaître le fonctionnement du traitement biologique des terres usées.

Pascal LAJUGIE explique que ce traitement repose sur l'aération des terres et la décomposition par des bactéries des grosses molécules. Le procédé peut être activé par l'insufflation d'air.

Lothaire ZILLIOX rapporte que la société Sénerval reste inscrite sur la liste des entreprises signataires de la Charte Odeurs, signée par le précédent exploitant. Il invite Maurice ANDRES à renouveler cet engagement.

Régine CHEVRION s'enquiert de l'âge des chaudières.

Michel TIBOURTINE indique qu'elles datent de 1975 et 1985.

Françoise BEY fait valoir que l'investissement pour l'entretien est au moins aussi important que l'âge de l'installation.

Lothaire ZILLIOX propose de tenir une prochaine réunion de la Commission Air et Bruit sur le site de l'UIOM exploitée par la société Sénerval.

Clôture de la séance à 17 h 25.

Annexe 1

SPPPI

Version : 03 décembre 2015

Secrétariat Permanent pour la Prévention des
Pollutions Industrielles de l'agglomération de Strasbourg

Commission AIR ET BRUIT

Réunion du : 19/11/2015

Personnes présentes ou excusées

Président ou Pilote : MME BUCHMANN

Nom, Prénom	Organisme	Présent	Excusé
AMUI-VEDEL Ann-Margret	Ville de Kehl	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ANDRES Maurice	Société SENERVAL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ARNOULD Nasrin	Ordre des Médecins	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BENOIT Françoise <i>Représenté par BENOIT Daniel</i>	Association de la Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BERNARD Daniel	Consultant indépendant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BETTON Jérôme	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
BEY Françoise	Strasbourg Eurométropole (CUS)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BOTZ Anita	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement d'Alsace (DREAL)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BRASIER-LECAT Anne	Fédération des Industries d'Alsace	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
BRAUN Jean-Daniel	Association de Défense des Intérêts de la Robertsau, Environs et Aientous (ADIR)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BRETON Jean-Louis	Société SONOCO PAPER France	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
BUSSON Gérard	Société BIO-SPRINGER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CAHN Mathieu	Strasbourg Eurométropole (CUS)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
CHEVIRON Régine	Association de Défense des Intérêts des Quartiers centre-est de Strasbourg (ADIQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
COLLIN Paul	Consultant indépendant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
DEJEANT Jean-Luc	Association de Défense des Intérêts des Quartiers centre-est de Strasbourg (ADIQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DREYFUS Charles	SAMU de l'Environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nom, Prénom	Organisme	Présent	Excusé
EHRET Daniel	Association Centre Anti-bruit d'Alsace (C.A.B.A.)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
ERB Eddie	Mairie d'Oberschaeffolsheim	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
FRITZ Bertrand	LHyGeS - UMR 7517	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
GRATECOS Jacques	Association de Défense des Intérêts de la Robertsau, Environs et Aientous (ADIR)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
GRUBER Patrick	Mairie d'Oberschaeffolsheim	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GRUCKER Sylvie	Conseil Régional d'Alsace	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
HEITZ Jacques	Fédération Alsace Nature	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
HERMANN Robert	Strasbourg Eurométropole (CUS)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
HUNGLER Gilbert	Société Flender-Graffenstaden	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
IHADADENE Nadia	Centre Anti-Poisons	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JUND Alain	Strasbourg Eurométropole (CUS)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
JURDANT-PFEIFFER Pascale	Conseil Départemental du Bas-Rhin	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
KAH Benoît	Association de Défense des Intérêts des Quartiers centre-est de Strasbourg (ADIQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
KOHLER Christel	Ville de Strasbourg	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
KRAPP Harald	Ville de Kehl	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
KRAUS Antoine	Association Résidents et Amis de Neudorf (ARAN)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
KUTNER Jean-Marie	Strasbourg Eurométropole (CUS)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
LAJUGIE Pascal	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement d'Alsace (DREAL)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LANGENFELD Christine	Association pour la Sauvegarde et l'Environnement Robertsau (ASSER)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LE TALLEC Monsieur le Dr	Conseil Départemental du Bas-Rhin	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MARKL-HUMMEL Lioba	Eurodistrict Strasbourg-Ortenau - Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MORIVAL Laurence	SPPPI - APIAS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MULLER Maurice	Consultant Indépendant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NOBS Cecile	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement d'Alsace (DREAL)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NOTTER Jean-Christophe	Préfecture de la région Alsace et du Bas-Rhin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PITROIS Frédéric	Société SIL FALA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nom, Prénom	Organisme	Présent	Excusé
REINBOLT René	Fédération Alsace Nature - A.P.A.U.V.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RIES Roland <i>Représenté par Mme KOHLER (Kehl)</i>	Ville de Strasbourg	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
ROSTAN Arnaud	Société VALORHIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SCHAAL Thierry	Mairie de Fegersheim	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
SCHAETZEL Françoise	Ville de Strasbourg	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
SCHNEIDER Eric	Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SEUFERT Dr. Claus-Dieter	Ville de Kehl	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
SIRY Laurent	Strasbourg Eurométropole (CUS)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
WILLM Thierry	Strasbourg Eurométropole (CUS)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
ZAEGEL Sébastien	Strasbourg Eurométropole (CUS)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
ZILLIOX Lothaire	Consultant indépendant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LECLUSE Simon	Service de l'Environnement	✓
NYONGIRA Degnathien	Service Environnement Ville de Kehl	✓
KELLER Thomas	S'Dis 67	✓
LACNER Vanessa	Général	✓
NEUNIER Thierry	Secré Environnement	✓
TIDOURTINE Michel	" "	✓
JAUROYEN Vanessa	Eurométropole Strasbourg Dpt. Traitement et Valorisation	✓

D.N.A

RÉGION

VENDREDI 27 NOVEMBRE 2015

NIEDERBRONN-LES-BAINS Environnement

Dépôt d'amiante : avis favorable du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la création d'un dépôt d'amiante à Niederbronn-les-Bains, en Alsace du Nord. En attendant la décision du préfet, un collectif d'opposants au projet organisera une manifestation samedi 16 janvier à 14 h.

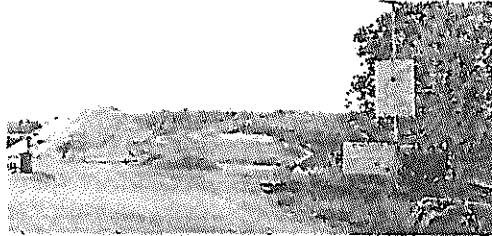
IL A RENDU SA COPIE au préfet mercredi 18 novembre. Après un mois d'enquête publique, le commissaire enquêteur Gérard Cantonnet s'est prononcé en faveur du projet de création d'un dépôt d'amiante à Niederbronn-les-Bains, porté par la société Sotravest.

En l'absence de ce type d'équipement dans le Bas-Rhin, l'entreprise emmène ses déchets à Nancy ou Châlons-en-Champagne. Sur une friche dont elle est propriétaire, elle ambitionne d'enfouir 150 000 tonnes de matériaux amiantés issus des chantiers de démolition et un million de tonnes de gravats en trente ans (DNA du 23 octobre).

« L'équivalent de six gymnases remplis d'amiante »

« 150 000 tonnes d'amiante c'est l'équivalent de six gymnases complètement remplis ! » comparent Evelyne Fuchs, présidente de l'association de défense de l'environnement Heron, et Victor Vogt, conseiller communautaire du Pays de Niederbronn-Jes-Bains, qui mènent la fronde.

Depuis plusieurs mois, le dossier divise. D'un côté, l'Autorité environnementale, le Parc naturel régional des Vosges du Nord et le conseil municipal de Niederbronn-les-Bains ont émis un avis favorable. De l'autre, la commune de Reichshoffen dont les premières habitations se trouvaient à quelques centaines de mètres du site, et celle d'Oberbronn ont émis un avis défavorable.



L'entreprise Sotravest souhaite enfouir 150 000 tonnes de cloisons en fibrociment, briques réfractaires, panneaux d'isolation, sur un terrain de 11 hectares situé dans le Parc naturel régional des Vosges du Nord. PHOTO UNIA - FRANCK KOBÉ

Élus et particuliers ont pu s'exprimer dans le cadre de l'enquête publique menée du 21 septembre au 23 octobre. « Cette enquête met, avant tout, en exergue le problème du stockage d'amiante lié dans la région, indique Gérard Cantonnet dans ses « conclusions motivées ». [...] Pour les entreprises du territoire, il est indispensable au risque d'assister à un éparpillement d'un matériau qui doit être maîtrisé et contrôlé, de définir un lieu pour stocker les déchets venant des chantiers de démolition. »

Un bassin de décantation et la plantation de végétaux

Selon ce lieutenant-colonel à la retraite, « l'importante différence entre l'amiante lié et l'amiante libre n'est pas toujours comprise par le public ». Malgré les sollicitations du commissaire enquêteur, l'entreprise Sotravest a refusé d'expliquer ces différences techniques en organisant une réunion publique. « L'entreprise s'est privée de la possibilité de balayer les craintes et les idées préconçues en laissant aux opposants toute latitude pour faire passer leur message », estime Gérard Cantonnet. « Ce n'est pas le bon endroit ! », insistent, depuis des mois, les

membres du collectif anti-amiante redoutant la dispersion de fibres dans l'air, « si les sacs se déchirent en raison de l'empilement successif de ces déchets ».

« L'emplacement géographique du site n'est pas de nature à créer des risques sanitaires pour la population », assure cependant Gérard Cantonnet dans son rapport. « Il n'y aura pas d'opération de conditionnement sur place, les emballages arriveront déjà constitués et fermés, donc pas de poussière en suspension ».

Les opposants redoutent également une pollution des sols et des rivières. Là encore, le commissaire enquêteur estime que

« les contraintes environnementales imposées et acceptées par Sotravest, éviteront d'impacter la faune et la flore du site ainsi que la biodiversité de la zone ».

Il demande cependant la création d'un bassin de décantation des eaux et des boues [...], en aval de la zone de dépôt et en amont de la zone humide » dont la délimitation devra être confirmée. Il demande également qu'une « haie, hébergeant la pie-grièche [...] soit conservée en l'état ».

Pour le paysage, il recommande notamment la plantation de « végétaux à croissance rapide » afin de « mieux occulter le dépôt depuis le village d'Oberbronn ». Il propose également aux autorités « de prescrire deux analyses de mesure d'amiante avant la mise en activité » puis d'effectuer des analyses semestrielles dont les résultats pourront « être envoyés aux entreprises installées dans la même zone » où travaillent plusieurs centaines de personnes.

C'est maintenant l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst) qui est attendu. Le préfet devrait rendre sa décision au début de l'année prochaine. »

GÉNÉVIÈVE LECOINTRE

LA MANIFESTATION PRÉVUE DEMAIN EST REPORTÉE AU SAMEDI 16 JANVIER

Après avoir lancé une pétition papier et sur le site Internet change.org, qui a recueilli près d'un millier de signatures, le « collectif anti-amiante du Pays de Niederbronn » invite à manifester contre le projet, samedi 16 janvier à 14 heures au départ de la gare de Niederbronn-les-Bains pour se rendre devant la mairie. La manifestation prévue demain a été annulée par le préfet du Bas-Rhin comme toute autre manifestation sur la voie publique (lire notre édition d'hier).

Les opposants demandent notamment que soit étudiée la possibilité d'enfouir les déchets amiantés « à la décharge de Wintzenbach, financée par les contribuables du Syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères » qui cessera d'accueillir les déchets ménagers au 1^{er} janvier 2017.